

République de Côte d'Ivoire
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

ECOLE DE STATISTIQUE D'ABIDJAN

COURS DE SOCIOLOGIE AFRICAINE
(Organisation Economique et Sociale Traditionnelle)
1980 - 1981

Centre ORSTOM Petit Bassam.
Sciences Humaines
04 BP. 293 Abidjan 04

ORI BOIZO

L'ORGANISATION ECONOMIQUE
ET SOCIALE TRADITIONNELLE

AVANT - PROPOS

Le texte qui va suivre n'est que la reprise et la mise en page d'une partie du cours de "SOCIOLOGIE AFRICAINE" que nous assurons depuis 3 ans à l'Ecole de Statistique d'Abidjan. Avant de le livrer à la lecture des étudiants, il convient de faire quelques remarques.

La conception du plan ne recoupe nécessairement pas en détail le programme de travail proposé par la direction. Le contenu reste évidemment le même. Ce programme proposait en introduction l'étude des problèmes liés à la réalisation d'enquêtes socio-économiques en milieu africain : "difficultés de cerner les concepts, de définir les unités statistiques et leurs caractères, d'interpréter les résultats statistiques. Nécessité d'une connaissance préalable du milieu". Tout en gardant l'esprit de ce programme, nous avons préféré étudier cette question après une étude complète du milieu social, économique et politique traditionnels africains afin d'en faciliter la compréhension aux étudiants. Nous avons donc inversé les choses de manière à ce que les étudiants, ayant étudié et assimilé les notions sociologiques de base puissent être suffisamment outillés pour aborder le point du rapport entre la statistique et la réalité sociologique, point de synthèse qui nous paraît très essentiel dans leur formation.

La totalité du cours que nous avons assuré n'est donc pas sur ce polycopié. Notre intention n'était pas de faire un traité mais de produire en quelques pages un outil complémentaire de travail, limitant ainsi les nombreuses difficultés de documentation qui se posent évidemment aux étudiants de l'Ecole. Toutefois, les sujets abordés ne le sont pas de façon exhaustive. Il est donc recommandé aux étudiants de faire un effort personnel et complémentaire d'information et de documentation. La liste bibliographique donnée ici peut y conduire, mais celle-ci n'est donnée qu'à titre indicatif. Un travail d'investigation et de réflexion personnelles vaut et contribue au même degré que les cours, à la constitution d'un savoir solide et efficace.

CHAPITRE PREMIER

L'ORGANISATION SOCIALE TRADITIONNELLE

La société traditionnelle repose sur deux éléments essentiels (1) : La famille traditionnelle (élargie) d'une part, et le système de parenté, de l'autre. La constitution de la famille et l'apparition corollaire du (ou des) réseau(x) de parenté apparaissent comme l'aboutissement des processus d'alliance et de descendance. Les relations politiques générales (fondements de l'autorité et du pouvoir, rapport au pouvoir, etc) sont dominées et caractérisées par le mode de constitution et de fonctionnement des systèmes matrimoniaux, de descendance et les rapports généraux de parenté.

Dans ce chapitre, il sera donc étudié successivement les points suivants : La famille et les relations de parenté, le mariage et les systèmes matrimoniaux et enfin, l'organisation politique traditionnelle.

A.- LA FAMILLE ET LES RELATIONS DE PARENTE

1.- FAMILLE, PARENTE, ALLIANCE, DESCENDANCE :

a) Famille et parenté

La famille est un groupe de personnes liées par les liens du mariage, du sang et de l'adoption. Il y a interaction entre le mari et l'épouse, entre le père et la mère, entre parents et enfants, entre soeurs, frères et parents éloignés (2). Dans les sociétés d'Europe occidentale la famille est dite NUCLEAIRE ou ELEMENTAIRE. En ce sens qu'elle ne regroupe qu'un homme, son épouse et leurs enfants non mariés. C'est un groupe domestique. En Afrique, la famille est dite élargie : elle indique non seulement la famille nucléaire, mais aussi et éventuellement tous les alliés, oncles, tantes, cousins, grands-parents etc. C'est la parentèle (3)

(1) H. MENDRAS : "éléments de sociologie", Coll. U PARIS 1975. P.P. 155 et suite.

(2) J. Sumpf et M. HUGUES : Dictionnaire de sociologie. 1973. P 131. R C BROWN : Structure et fonction dans la société primitive. Points. 1968 : p 116

(3) H. MENDRAS : *IDEM.*

On dénombre généralement quatre unités familiales :

- La famille matricentrique dans laquelle la mère et les enfants constituent la cellule de base.
- La famille élémentaire ou nucléaire (famille conjugale) constituée du père de la mère et des enfants (cf ci-dessus).
- La famille polyginique : constituée par le chef de ménage, ses femmes et ses enfants.
- La famille patrilinéaire ou matrilinéaire, qui est un groupe dont les éléments revendiquent une origine commune soit en ligne agnatique (patri) soit en ligne utérine (matri).

Entre ces unités familiales et à l'intérieur d'elles, il se forme un système complexe de relations qu'on appelle une structure de parenté ; ensemble de règles et de normes établies par rapport à la parenté.

La famille est la base même de la parenté. Mais, bien que les membres d'une même famille revendiquent les mêmes liens de sang, en sociologie, le concept de parenté ne recouvre qu'une réalité d'ordre social : en étudiant la parenté, le sociologue étudie un système social qui a quelques rapports avec les phénomènes biologiques, mais c'est la façon dont la société traite les phénomènes biologiques qui l'intéressent : la filiation sociale organisée par le système de parenté et non la filiation biologique (H. MENDRAS : éléments de sociologie. P. 156). Les relations de parenté propres à un individu donné sont constituées par l'ensemble des liens établis par l'intermédiaire de ses parents, de ses frères, de sa femme ou de ses enfants (R.C. BROWN).

A L'ensemble des règles et des normes de comportement prescrites par la parenté (structure de parenté) correspond un système d'appellation ; catégorisation des parents en trois groupes : catégorie des pères, catégorie des frères, catégorie des enfants. A chaque catégorie correspond un système de comportement, d'attitude prescrites, allant de la plaisanterie aux droits et obligations en passant par des services. Il peut s'agir aussi de la prohibition de certains rapports entre parents. (cf. ROBERT LOWIE : "TRAITE DE SOCIOLOGIE PRIMITIVE". Chap. 5) par exemple la coutume de l'AVUNCULAT est une prescription qui règle d'une manière particulière les relations d'un neveu avec son oncle maternel : autorité de l'oncle sur le neveu mais héritage de ses biens par ce dernier et plaisanteries autorisées entre les deux. En Afrique Orientale chez les MAKONDES, le mariage d'une jeune fille exige le consentement de son oncle maternel dont hérite le neveu. Chez les THONGA, le fils de la soeur se nourrit aux frais de

son oncle maternel (R.LOWIE : ouvrage cité p. 86-102). "Un système de parenté présente ainsi un appareil complexe de lois, d'usages de types de conduite entre parents" (R.BROWN). Les différents systèmes de parenté ont utilisé toutes les solutions imaginaires de rapports sociaux qui peuvent s'établir à propos des liens de filiation et des règles de l'alliance.

b) Alliance

Synonyme de mariage, l'alliance est l'union légitime d'un homme et d'une femme.

La relation d'alliance s'envisage suivant trois principes fondamentaux :

- L'exogamie : la relation s'effectue dans un groupe extérieur, donc interdiction de nouer une alliance dans son propre groupe. Pour cela, cette règle est dite négative.
- Le mariage préférentiel : préférence accordée dans les relations d'alliance à certains degrés de parenté notamment, les cousins croisés. (Règle positive).
- La Dot ou Compensation matrimoniale : ensemble d'éléments en nature ou en espèces versés en contrepartie de l'épouse lors du contrat de mariage.

Suivant le lieu de résidence des époux, on distingue plusieurs types de mariage :

- Mariage viri-local : les deux époux élisent domicile dans le village de l'époux.
- Mariage avunculo-local : les deux époux s'installent dans le village maternel de l'époux. (chez l'oncle maternel du mari).

A côté de ces principes liés se rapportant à la résidence le mariage africain comporte pour les époux des règles, attitudes, obligations et droits respectifs.

Enfin, l'alliance peut être caractérisée en fonction des deux groupes ou lignages qu'elle associe en impliquant la coopération, en instituant des zones de pacification, et en donnant lieu à des incidences politiques très importantes.

c) Descendance :

Deux personnes sont liées de deux manières. L'une descend de l'autre ou toutes les deux descendent d'un ancêtre commun. On distingue :

- La filiation patrilinéaire (ou agnatique) - la descendance se fait par les hommes et à partir d'un même ancêtre mâle.

- La filiation matrilinéaire (ou utérine) : la descendance se fait par les femmes et à partir d'une même aïeule.

Mais quand on retient à la fois les éléments patrilinéaires et matrilinéaires, on parle alors de filiation bilatérale, bilinéaire ou cognatique. C'est de la descendance ou de la parenté d'une façon générale que résultent des groupes sociaux plus ou moins importants tels que lignage, clan, tribu, ethnie qu'il convient maintenant de définir rapidement.

- Lignage : Le lignage est le groupe de personnes qui descendent d'un ancêtre commun connu. Elles se rattachent les unes aux autres soit par descendance patrilinéaire (cf. ci-dessus) c'est le patrilignage, soit par descendance matrilinéaire (cf. cidessus) c'est le matrilignage. Le lignage peut éventuellement se répartir en différentes branches, étendu et remonté à plusieurs générations. On peut connaître de nombreux collatéraux dans les autres branches du même lignage. (Les cognats) (H. MENDRAS). Il ne faut pas confondre, lignage et lignée. La lignée est la filiation d'un individu à son ancêtre, de bas en haut. Le lignage se subdivise en éléments de lignage, ou segments de lignage. D'où, des sociétés segmentaires ou polysegmentaires (DURKHEM).

- Clan : De même que le lignage, le clan rassemble des personnes qui se réclament d'un même ancêtre. Mais dans le clan, on ne peut remonter tous les maillons de la chaîne de parenté : cet ancêtre peut ne même pas avoir existé. Il peut s'agir d'un ancêtre mythique, et éventuellement même, ne pas être un homme. Il s'agit alors d'une plante, d'un animal ou d'un objet quelconque de la nature. Le clan conduit au totémisme (clan totémique). Dans le clan totémique, on ne doit pas manger le totem. Si dans un lignage, chaque membre peut retrouver le lien qui l'unit à un membre quelconque, dans le clan, cette recherche de parenté est difficile, voire impossible. (cf. MENDRAS : ouvrage cité : p. 156).

- Tribu : La tribu est généralement la réunion de plusieurs clans et se définit en partie par le territoire sur lequel elle vit. (MENDRAS). Elle indique également un groupe de nature politique (groupe d'alliance ou de guerre, fédération de clans ou de lignages) mais ces membres ont le sentiment d'une même origine.
- Ethnie : Ensemble plus vaste que ceux précités, l'ethnie est constituée de groupes organiques d'individus de même culture.
- Race : Individus aux caractères biologiques constants et se conservant de génération en génération. Ex. : race noire, race blanche.

2.- LES RELATIONS DE PARENTE

a) Structure de parenté : Définition

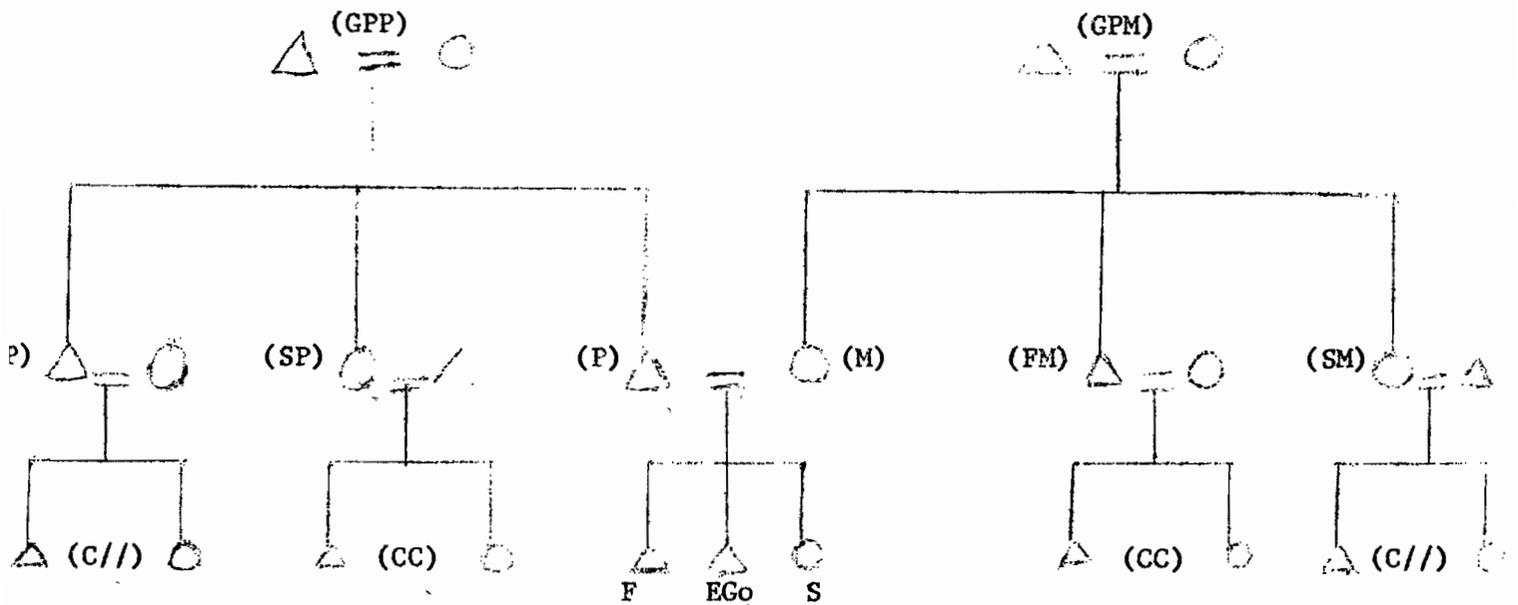
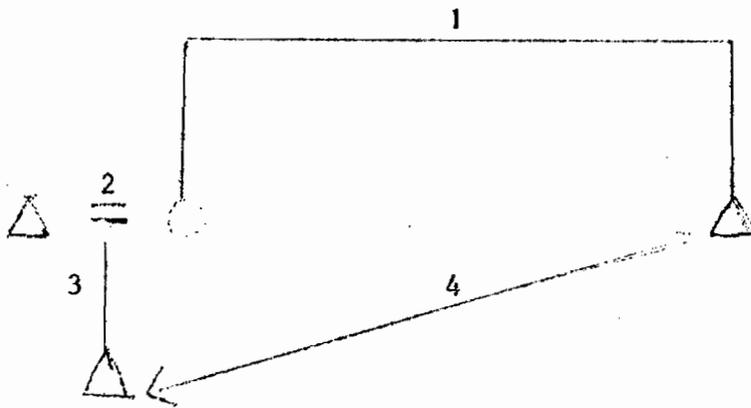
On appelle structure de parenté, l'ensemble des relations qui régissent les rapports entre parents. Une structure de parenté, c'est à la fois :

- un système d'appellation : ensemble de termes qui situent un individu par rapport à ses parents.
- un système d'attitudes : une étiquette qui détermine des types de comportement.
- un système de droits et d'obligations : (morale, rituel, économique, politique régissant les relations entre parents, dans les différentes circonstances.

b) Structure élémentaire de parenté ou "Atome" de parenté :

"La structure élémentaire de parenté ou Atome de parenté" (CLAUDE LEVY STRAUSS) est une structure renfermant les trois relations de base qu'on trouve dans toutes les sociétés humaines : la relation de consanguinité (frère à soeur), la relation d'alliance (mari - épouse), la relation

filiation (parent - enfant). A ces relations on peut ajouter la relation entre enfant et oncle maternel (avunculat). Ces relations se présentent schématiquement ainsi :



Rapports élémentaires de parenté.

Source : H. MENDRAS : "Eléments de sociologie" P. 157

- Légende :
- | | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| FP : Frère du père | FM : Frère de la mère |
| SP : Soeur du père | SM : Soeur de la mère |
| P : Père | M : Mère |
| GPP: Grands parents paternels | GPM : Grands parents maternels |
| F : Frère | CC : Cousins croisés |
| S : Soeur | C// : Cousins parallèles |

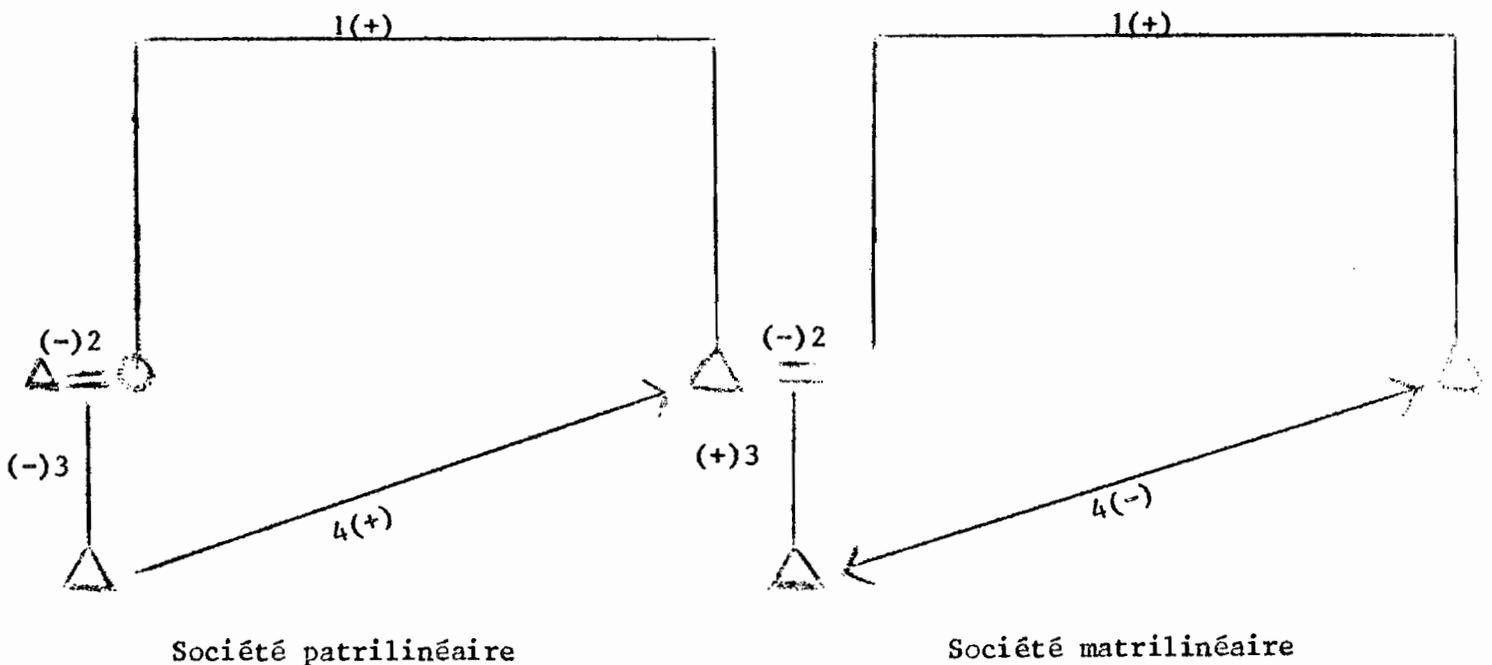
On peut dégager un certain nombre de définitions de ces schémas :

- Frères et soeurs : Enfants d'un même père et d'une mère. En Afrique cela peut signifier aussi, enfants d'un même père et d'une même mère, sans qu'ils aient l'autre parent (mère ou père) en commun.
(1/2 frère), dans le cas d'une famille polyginique.

- Cousins parallèles : Fils du frère du père ou fils de la soeur de la mère
- Cousins croisés : Fils du frère de la mère ou fils de la soeur du père

A partir de la structure élémentaire de parents, on étudie les différentes attitudes que les individus entretiennent les uns envers les autres. Suivant le principe de filiation, les relations sont soit, contraignantes (-) soit, familières et détendues (+).

Schématiquement :



La structure élémentaire de la parenté devient un système complexe au fur et à mesure qu'augmente le nombre de frères, de soeurs et d'autres parents rendant nécessaire l'adoption de deux types de nomenclature : la nomenclature descriptive et la nomenclature d'assificatoire. (MORGAN)

c) Structure de parenté et les systèmes de nomenclature :

- La nomenclature descriptive estinée à désigner les parents les plus proches, le père, la mère et les fils. Mais les termes employés (père, mère, fils ou fille) peuvent être combinés de différentes manières pour désigner des parents plus éloignés. Ex : mère du père, père de la fille, etc.

Mais cette combinaison amène une difficulté lorsqu'elle va trop loin en intégrant plusieurs générations et plusieurs collatéraux. Exemple "frère du

grand père de la mère d'ECO". Ou : père de l'arrière grand-mère de la soeur de la mère d'ECO.

D'où,

- L'adoption d'un système dit classificatoire ayant pour but de simplifier des appellations devenues trop complexes. Elle consiste à décrire les gens de la même manière bien que n'étant pas dans la même position. Ainsi, chez les BAKONGOS (BALANDIER), tous les frères et toutes les soeurs de la mère sont considérés comme des "mères". Le terme consacré pour ce regroupement est N'GUDI. Dans ce système on distingue :

- . la mère réelle
- . les soeurs de la mère
- . les mères mâles (frères de la mère)
- . tous les frères et toutes les soeurs du père (que désigne le terme : SE) pères réels et pères femelles.

On rencontre un phénomène analogue chez les betés : (ORI BOIZO : "une communauté villageoise de la région de GAGNOA) c'est le sexe qui constitue un critère de classification, la femme étant détentrice de la maternité, et l'homme de la paternité :

- . tous les frères du père (oncles paternels) et frères de la mère (oncles maternels) et tous ceux se trouvant dans la même position sont les pères (TOH)
- . toutes les soeurs de la mère (tantes maternelles) et toutes les soeurs du père (tantes paternelles) et tous les autres parents se trouvant dans la même position qu'eux, sont des mères (NOH).

Le système classificatoire a donc deux fonctions : d'une part, faciliter l'organisation du système de parenté étendue, et d'autre part, diviser l'ensemble de la parenté en catégories ou classes qui conditionnent les relations sociales (comportement, attitudes etc).

d) Relations fondamentales de parenté :

On appelle relation fondamentale de la parenté, les rapports existant à l'intérieur du système social et entre les groupes de parents. On distingue généralement deux types de relations :

1°) Les relations qui expriment la filiation et la différenciation entre générations (relations verticales).

2°) Les relations qui expriment les rapports entre groupes de frère et de cousins (relations horizontales).

- Les relations verticales exprimant la filiation distinguent trois modalités suivant le principe de filiation (patrilinéaire, matrilinéaire ou bilatéral).

Dans un système matrilinéaire où l'oncle maternel est défini comme le père, il existe des rapports d'autorité, et de "sérieux" entre EGO et lui. Par contre les rapports d'EGO avec le mari de sa mère sont essentiellement d'affection, de camaraderie. Ils ne comportent pas l'élément d'autorité et de "sérieux" en vigueur dans les rapports d'EGO avec son père dans un système patrilinéaire.

Quant au système bilatéral, il instaure des droits répartis dans chacun des lignages. Ex : chez les YAKO du NIGERIA, le groupe des paternels (KEPUN) conditionne la résidence et constitue le cadre de vie quotidienne tandis que le groupe des maternels nommé LEJIMA reste dispersé. Mais au moment de l'héritage, la propriété immobilière est transmise par le patriclan et la propriété mobilière (bétail numéraire) est transmise par le matriclan. D'où le proverbe ; "on mange dans le "kepun" on hérite dans le "lejima".

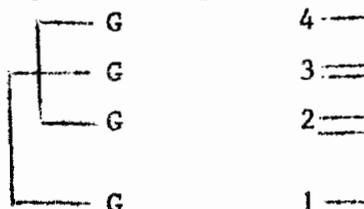
Le système bilatéral présente un double intérêt : d'une part, renforcer les relations de parenté existant entre les deux groupes sociaux. Et d'autre part, établir une complémentarité entre les lignages afin de limiter les tensions.

- Les relations verticales exprimant la différenciation distinguent deux types de différenciation : d'une part, entre parents et enfants et d'autre part, entre grands parents et petits enfants.

Les relations parents-enfants sont des relations d'autorité et de domination-subordination. Cette domination-surbordination est le fait de tous les parents et individus de la génération du père et de la mère.

La différenciation grands parents-petits enfants établit une relation de familiarité et de grande tendresse.

Il y a également le principe de génération alternée dans certaines sociétés qui alterne les rapports de type contraignantes (-) et avec les rapports de type familial (+)



- Les relations horizontales concernent les frères et les cousins. En ce qui concerne les frères, il y a prééminence des aînés sur les cadets. Dans certaines sociétés, on note une prééminence des enfants des épouses principales sur les enfants des épouses secondaires.

En ce qui concerne, les cousins, il y a une distinction fondamentale entre cousins croisés et cousins parallèles. Cousins parallèles = enfants des frères du père ou des soeurs de la mère. Cousins croisés = enfants de la soeur du père ou du frère de la mère. Les cousins parallèles sont simplement assimilés aux frères ou aux soeurs, tandis que les cousins croisés sont simplement cousins.

- On considère enfin la parenté à plaisanterie qui instaure des relations de familiarité entre groupes sociaux échangeurs de femmes et, la pseudo-parenté, parenté créée par l'intermédiaire d'un rituel.

B.- LE MARIAGE ET LES SYSTEMES MATRIMONIAUX

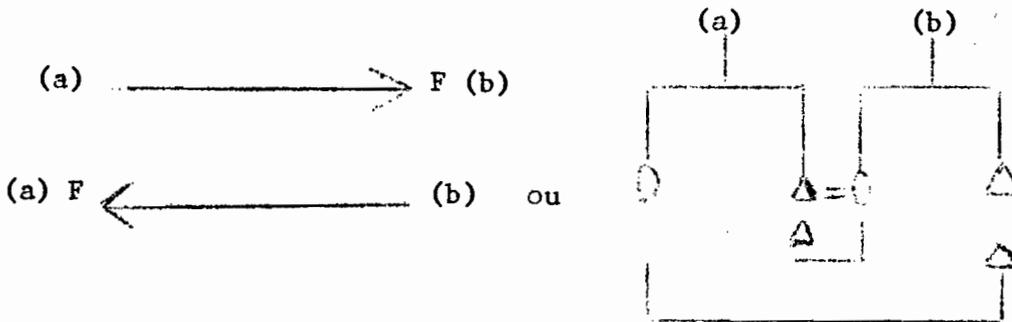
1.- FONCTION ET SIGNIFICATION DU MARIAGE :

Le mariage a pour fonction fondamentale de lier deux lignées qui n'ont pas de lien. La femme est le lien social qui rassemble dans une même société des lignages différents.

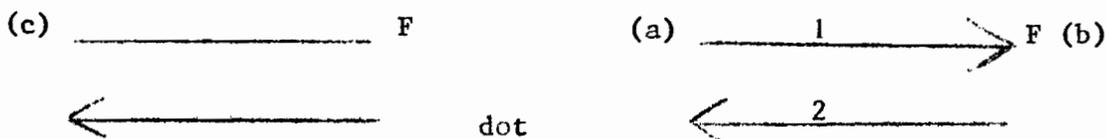
Le mariage est un contrat, et bien plus qu'un contrat entre deux individus, un contrat entre deux groupes sociaux. Cet aspect contractuel est garanti par le versement d'une dot ou prestation matrimoniale. Ainsi le mariage associe une double circulation des biens. D'une part, la circulation des biens matrimoniaux vers les donneurs de femme, et d'autre part la circulation des femmes vers les preneurs de femme.

2.- PRINCIPE D'ECHANGE DE FEMMES ENTRE GROUPES SOCIAUX :

- On distingue le mariage par échange direct. Deux groupes a et b échangent des femmes : a donne une femme à b qui en retour donne une femme à a

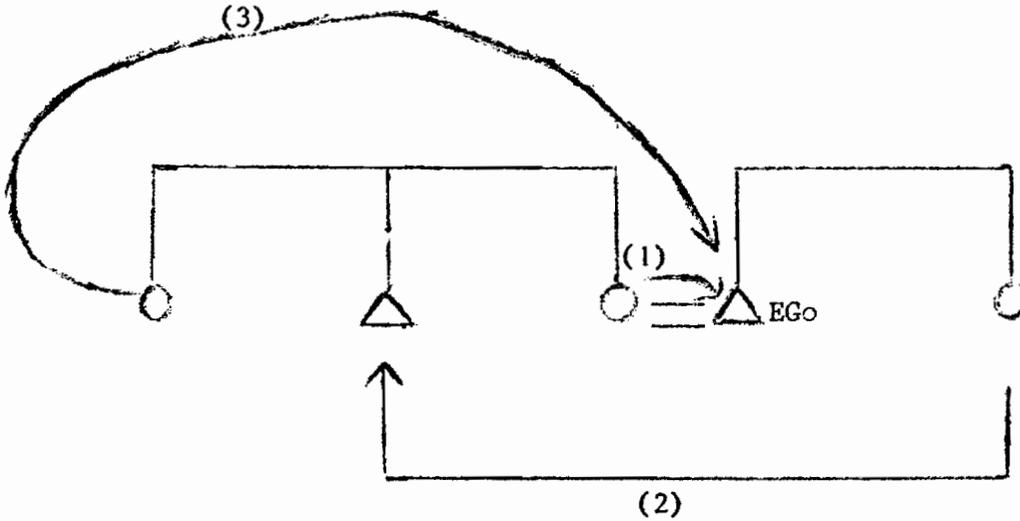


Et le mariage par échange indirect ou différé. Le mariage est différé parce qu'il n'y a pas échange direct de femmes, mais médiatisation de la dot.

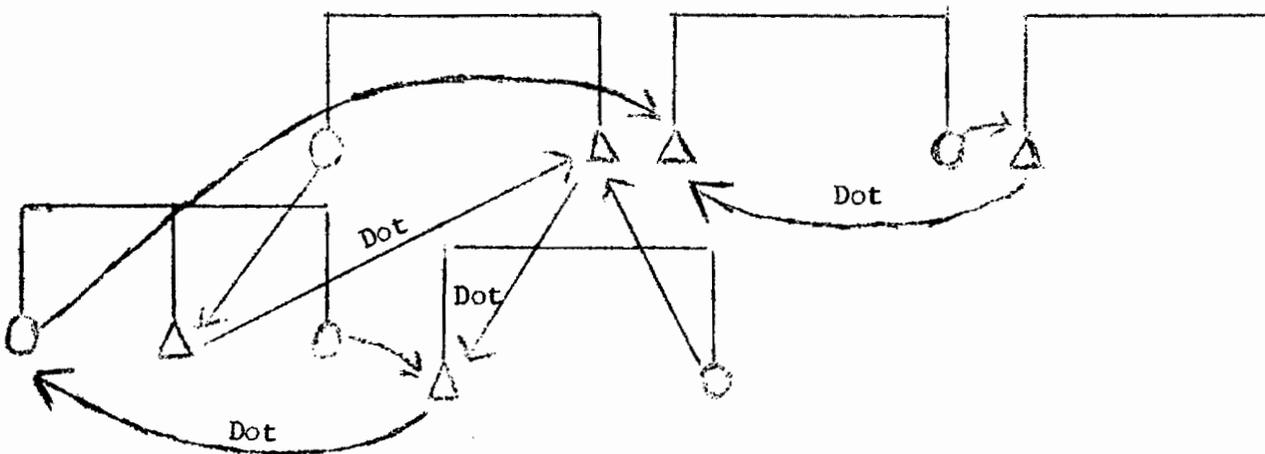


L'échange direct limite le nombre des échangistes. C'est pourquoi il demeure un principe rare. Le principe le plus adopté est l'échange indirect qui fait intervenir la dot et conduit à un "échange généralisé" (C. LEVI-STRAUSS. in "Structures élémentaires : de la parenté") qui met ainsi en rapport un nombre indéfini de groupes. (DAN SPERBER : "le structuralisme en Anthrologie". pp. 19-31)

En effet :



Ego pour se procurer une femme (1) peut donner en échange sa soeur au frère de sa femme (2) : cas d'échange direct ; l'échange est réalisé et les deux groupes ne sont en dette, ni l'un, ni l'autre. A moins que la femme d'Ego vienne à mourir, alors, il faut, pour rétablir l'équilibre que le beau frère ait une autre soeur à donner. (3) Ce risque (au cas où ce beau frère n'aurait pas d'autre soeur à donner) montre qu'il est très rare que cet échange de femmes puisse se faire très directement. Plusieurs lignages rentrent en jeu dans un système parfois vaste de circulation de femmes. Ego au lieu de donner sa soeur (2) à son beau frère) lui donne une dot (bétail, argent, biens précieux ou somptuaires etc) qui permettra à ce dernier de prendre femme ailleurs. Le processus aboutit à un échange généralisé. (DAN SPERBER : in "Le Structuralisme en Anthropologie" pp. 41-47)



Echange généralisé et dot.

3.- QUELQUES ASPECTS FONDAMENTAUX DU MARIAGE AFRICAIN

a) Les implications

- Le mariage constitue une rupture partielle des liens qui unissent la femme à sa parenté immédiate (père et mère) (cas de mariage virilical). Mais cette rupture est moins marquée dans les sociétés matrilineaires dans lesquelles la famille de la mère récupère les enfants.

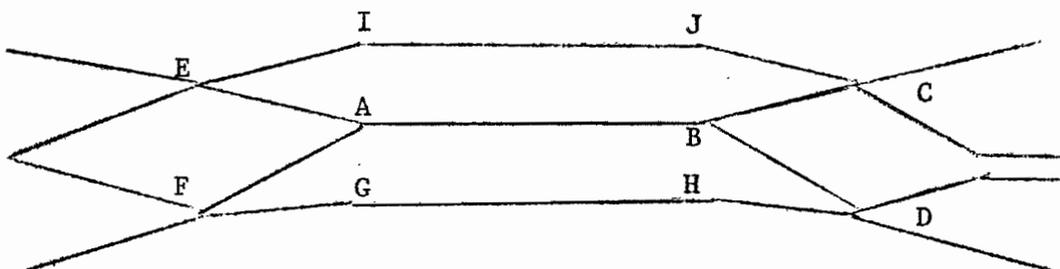
- Le mariage donne au mari et à sa famille certains droits à la fois sur la femme et sur les enfants issus de l'union.

. Sur la femme : La stérilité pouvant être cause de divorce, il est nécessaire que la femme fasse des enfants. L'infidélité entraîne des sanctions graves. Enfin, les travaux domestiques et certains travaux agricoles (par exemple la production vivrière) sont le fait exclusif de la femme.

. Sur la descendance : Autorité, domination-subordination du père qui récupère les enfants après paiement de la dot. (système patrilinéaire). Droits réduits, chez le père, détenus par l'oncle maternel (système matrilineaire).

- Le mariage africain s'envisage également comme une stratégie politique. Un lignage recherchera toujours des alliances avec des lignages riches et puissants. Car ces alliances le renforcent. Par ailleurs, une stratégie matrimoniale habile permettra à un lignage d'acquérir le pouvoir dans une tribu ou dans un village en s'étant lié à d'autres parentèles.

- Le mariage crée des obligations qui lient les groupes contractants entre eux : obligations de coexistence pacifique, de solidarité militaire, matérielle et rituelle. L'ensemble aboutit à un réseau de solidarité : un notable africain père ce que pèse ses alliances :



On échange donc les femmes pour entretenir des rapports sociaux, ce qu'exprime assez bien cette pensée d'un indigène néo-calédonien : "La femme figure le jeu d'une aiguille à coudre les toitures qui, tantôt dehors, tantôt dedans, mène et ramène toujours la même liane qui fixe la paille".

b) L'exogamie et le tabou de l'inceste

L'exogamie est la loi qui impose que l'on choisisse sa femme en dehors de son lignage ou de son groupe. On considère généralement que la loi de l'exogamie est une règle négative : "Tu n'épouseras pas tes soeurs et tes cousines". Mais en fait, ce principe prohibitif peut être interprété également comme une règle positive. En ce sens qu'elle affirme l'existence sociale des autres parmi lesquels les femmes doivent être choisies. Sans avoir pour but de protéger contre un péril biologique de consanguinité, elle marquerait plutôt une nécessité des rapports sociaux entre différents groupes (voir : HENRI MENDRAS : "Eléments de sociologie" p. 161)

Le tabou de l'inceste participe de la même préoccupation. L'inceste (principe qui consiste à épouser sa soeur) a généralement été interprété comme une donnée de la nature : épouser sa propre soeur susciterait un "dégoût naturel", d'autres pensent que le tabou de l'inceste aurait pour fonction d'éviter les conséquences biologiques de la consanguinité. Mais ces explications ne rendent pas compte de la généralité du phénomène ni de ses particularités : la prohibition de l'inceste est une "règle nouvelle" (DAN SPERBER OP. CITE p. 20-21 et R. COWIE "Traité de sociologie primitive" p. 24, voir aussi : J. SOMPF et M. HUGUES OP. cité p. 147). Le tabou de l'inceste est la forme subjective de la prohibition impliquant une sanction légale. Il est donc garant de l'équilibre et de la clarté du système de parenté. Il est complémentaire des zones non tabou (les groupes de prescription positive du principe de l'exogamie) des relations sexuelles. Sa fonction est de vous procurer une femme en dehors de votre groupe social, donnant ainsi son sens au principe de l'échange : toute vie sociale est faite d'échange : d'échange de politesse, de biens, de pouvoir, de femmes. Et le tabou de l'inceste, un des principes de réglementation des échanges matrimoniaux ne fait que prescrire un principe de réciprocité : "vous ne pouvez prétendre à la soeur d'autrui que si vous vous refusez à vous même votre propre soeur. Vous ne pouvez attendre qu'autrui vous donne sa soeur que dans la mesure où vous êtes prêt à lui donner la vôtre". (voir également : C. MEILLASSOUX Femmes greniers et capitaux" MASPERO 1975 : pp. 25-31)

c) Le mariage préférentiel, le Lévirat et le Sororat

Le principe du mariage préférentiel fait entorse ou constitue une exception à la règle de la prohibition de l'inceste. C'est une spécification

positive recommandant particulièrement le mariage entre cousins croisés (Voir définition ci-avant) (voir R. LOWIE : op. cité pp. 34-45). L'union préférentielle consiste en ceci qu'un homme peut épouser soit la fille du frère de sa mère, soit celle de la soeur de son père. Le mariage entre cousins croisés est des plus répandus, mais il y en a d'autres :

- Le lévirat : à sa mort, tous les droits qu'un homme avait sur sa femme et sur ses enfants encore jeunes sont transmis à son plus jeune frère ou, s'il n'en a pas, à son cousin agnatique.
- Le sororat : Institution selon laquelle un homme doit épouser la plus jeune soeur de sa femme au cas où celle-ci mourait.

d) La polygamie :

La polygamie est une institution très répandue dans les sociétés africaines. Le terme de polygamie est en général appliqué au mariage avec deux ou plusieurs femmes. Il désigne en réalité l'union soit d'un homme; soit d'une femme avec plus d'un conjoint. La notion est donc abusivement utilisée dans le langage courant. Car ce qu'on appelle d'ordinaire polygamie, se nomme en réalité polyginie institution plus exclusivement répandue en Afrique que son opposé, la polyandrie. La polyandrie est moins répandue. Elle se rencontre chez les WAHUMA, peuples pastoraux d'Afrique Orientale. La polyandrie est l'union d'une femme avec deux ou plusieurs hommes.

Contrairement à tous les préjugés qui s'attachent à cette institution "la polyginie n'est aucunement un indice d'infériorité féminine et n'est pas ressentie comme une dégradation pour les intéressées" (voir R. LOWIE op. cité p. 47-49). Les motifs déterminant la polyginie sont d'ordre sociaux et économiques) :

"on peut dire qu'en général ce sont les facteurs économiques qui sont les plus puissants. Chez les THONGA (en Afrique Australe) seuls les gens fortunés peuvent se procurer plusieurs femmes, mais cet investissement de capitaux est d'un rapport considérable, le travail des femmes non seulement subvenant aux besoins du mari, mais encore lui permettant d'entretenir généreusement des amis et d'accroître son prestige social. Dans ce sens la polyginie devient une marque de distinction" (R. LOWIE. OP. Cité P. 50)

Un autre motif peut déterminer un homme à prendre des femmes supplémentaires : le désir universel de la procréation. Lorsque la première épouse est stérile, il est de pratique courante que le mari prenne une seconde femme dans l'espoir qu'elle lui donnera des enfants.

4.- STRATIFICATION SOCIALE ET REGIMES MATRIMONIAUX

L'incidence de la structure sociale sur les relations matrimoniales varie suivant l'état politique de la société.

Une société divisée en castes prescrit l'impératif d'endogamie de caste.

Dans un système à esclavage domestique, les hommes libres et les notables recherchent en général l'union avec les femmes de condition d'esclave dans une société matrilineaire qui offrent une descendance hors clan (mariage hypogamique).

Il y a aussi l'effet de la hiérarchie politique. Dans une société à état traditionnel, le souverain peut pratiquer une union incestueuse (fictive ou réelle). Dans certains cas, les filles du lignage royal choisissent elles-mêmes leur mari. Et la compensation matrimoniale est versée par le lignage royal. Dans certaines situations, le mariage peut être un moyen pour le prince de se créer des obligés. Ainsi, en Haute Volta, en pays Mossi, le NABA et les notables décident régulièrement de donner des femmes de leurs maisons à des gens de rang inférieur, se créant ainsi, des alliés et des obligés, tout en récupérant la descendance des femmes ainsi données.

5.- L'EVOLUTION RECENTE DU MARIAGE AFRICAIN

Le mariage du type africain, réalisé selon la procédure traditionnelle persiste encore dans une grande partie de l'Afrique, notamment dans les zones rurales ou semi-rurales. Mais ces dernières années, il a subi une évolution ayant affecté ses principaux aspects et pris un contenu sociologique nouveau.

- Autrefois, le mariage était un contrat qui engageait des groupes de parenté dans de relations suivies et entretenues. Ce contrat était négocié, sans que dans la plupart des cas, les intéressés eux-mêmes (les futurs conjoints) y prennent une part importante.

- Aujourd'hui, les conditions socio-économiques diverses, l'autonomie financière et matérielle des jeunes permettent à ceux-ci d'entrer librement dans la course aux femmes.

- Dans les villes, sous l'influence des conditions socio-économiques et culturelles nouvelles (niveau d'instruction, revenu, christianisme et diverses contraintes liées à la vie en ville) conduisent à la réduction de la polygamie qui n'est guère plus vivace que dans les campagnes et à périphérie des grandes villes.

- On assiste également à l'évolution de la dot : autrefois compensation rituelle ayant pour but de donner au mariage un caractère légal aux yeux de tous tout en cautionnant la capacité du mari (et de son propre groupe familial) à assurer l'entretien de sa femme et des enfants qu'elle mettra au monde (voir "l'Afrique en mutation : les changements d'aujourd'hui" INADES, fasc. 3, pp. 42-43) la dot se dégrade. Elle se monétarise perd son sens symbolique et tout se passe comme si on achetait la femme, l'argent, élément d'échange marchand, inscrit le rapport matrimonial et la prestation y afférente dans un circuit et un régime marchands.

- La famille a tendance à se "nucléariser" et on assiste à une plus grande fragilité des unions.

- Enfin, dans certains Etats africains existe une nouvelle réglementation du mariage, ayant pour but de remplacer les diverses règles coutumières élaborées par le législateur. Mais, en pratique, même dans ces Etats, la polygamie, la dot, les règles de descendance et d'héritage ne sont pas encore pour autant abandonnées.

CHAPITRE II

LE SYSTEME ECONOMIQUE TRADITIONNEL

Dans les sociétés modernes et industrielles, il y a, du point de vue fonctionnelle, distinction entre la sphère strictement économique et la sphère strictement sociale, tandis que la grande caractéristique des économies traditionnelles africaines est que cette séparation est moins nette. Exemple chez le PEULH, la gestion d'un troupeau est une activité économique. Mais au troupeau, est liée la satisfaction d'un besoin social de prestige, de plaisir et de joie d'avoir un très grand troupeau et non le besoin économique de s'enrichir et de se procurer des biens matériels : le PEULH ne cherchera donc pas à vendre ses bêtes, mais au contraire à en garder le plus grand nombre possible. En Afrique traditionnelle, l'activité économique n'est donc jamais indépendante des autres activités, et c'est sans doute celles-ci qui la justifient et la rendent intelligible. Ainsi, en est-il du système de production de son organisation et des échanges entre individus ou groupes d'individus.

A.- L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION

Cette économie essentiellement agraire, est dite d'autosubsistance ou d'autoconsommation système économique qui semble avoir dominé avant et pendant la période coloniale. Elle reste encore vivace dans la plus grande partie des campagnes africaines en coexistence avec l'économie moderne.

1.- LA PRODUCTION D'AUTO-SUBSISTANCE, DEFINITIONS

C'est le système économique dans lequel la communauté ou le groupe social produit la plus grande partie de ce qu'il consomme et de ce qui est nécessaire à sa subsistance (collecte, chasse, agriculture, élevage ou combinaison de quelconque de ces activités). Selon CLAUDE MEILLASSOUX, la principale caractéristique de la communauté d'autosubsistance est que : "le groupe produit la totalité des biens nécessaires à sa perpétuation et à son accroissement à partir des ressources naturelles qui sont directement à sa portée" (C. MEILLASSOUX : "Terrains et théories").

Ed. ANTRHOPOS 1977 p. 28) (voir également : INADES Formation : "Transformations économiques" 5. L'Afrique en mutation : p. 25).

Les échanges avec l'extérieur sont limités et ne concernent que les biens rares ou introuvables sur le territoire du groupe, ou des biens artisanaux qu'on ne produit pas soi-même, mais qui sont appréciés pour la valeur qu'on leur reconnaît. L'autosubsistance est différente de l'autarcie économique (voir MEILLASSOUX : "Femmes greniers et capitaux" p. 63), système dans lequel on produit et on consomme tout ce qu'on a produit. Pas d'échange avec l'extérieur. C'est l'auto-suffisance. Elle est également différente de l'économie d'échange élargie, caractéristique de l'économie moderne.

Le cadre social de la production est constitué généralement dans l'économie d'autosubsistance par une unité dont la base est la communauté familiale plus ou moins étendue vivant sous l'autorité d'un ancien. Ce peut être un lignage, groupe de parents descendant d'un ancêtre commun formant ensemble un village, un quartier et vivant sous l'autorité du plus âgé du groupe. "Cette communauté peut exister isolément ou elle peut être intégrée, soit dans un ensemble plus vaste de communautés homologues également autosubsistantes, soit éventuellement au sein d'une société politique du complexe et hiérarchisée" (C. MEILLASSOUX : Terrains et Théories. 28).

2.- L'ORGANISATION DU TRAVAIL, ASSOCIATIONS ET SYSTEMES D'ENTRAIDE

La répartition du travail répond à une certaine division du travail fondée sur l'âge et le sexe. Généralement, les hommes s'occupent de préparation de la terre, de la construction, et les femmes du sémis, du sarclage, de la cueillette et des travaux domestiques. Les vieux s'adonnent aux plus petits travaux d'artisanat de maison, tandis que les enfants gardent les chèvres, veillent sur les champs.

Toutefois, certains travaux demandent la coopération d'un plus grand nombre de travailleurs ou certaines connaissances spéciales que tout le monde ne possède pas. Ainsi, en est-il de la chasse qui réunit plusieurs groupes familiaux (voir notre travail déjà cité). Il en est de même de certains travaux agricoles nécessitant un plus gros effort dans un laps de temps réduit (débroussaillage, butage chez les hommes) (sarclage, défrichage, récolte etc, chez les femmes) conduisant à la formation de sociétés de travail et d'entraide, par exemple, chez les "TONS" du Nigéria, ces sociétés de travail regroupent des jeunes hommes qui vont travailler sur les champs d'un villageois contre une compensation en petit bétail en plus de la nourriture et de la boisson.

L'étude de C. MEILLASSOUX (Anthropologie économique des GOUROS de Côte d'IVOIRE" Mouton pp. 175-177 et suite) montre plusieurs exemples de ces associations de travail chez les "GOUROS". Chez ces derniers on distingue deux types d'association : le "Bo" et le "Klala".

Il y a deux sortes de "Bo" :

- 1°) Le "Bo" familial, groupe de coopération familiale autour de l'aîné du groupe. C'est la forme restreinte de coopération agricole dans laquelle on assiste à une prestation de travail des cadets à leur aîné.
- 2°) A côté du "Bo" familial existe le "Bo" communal qui constitue un groupe de coopération élargie. Mais le "Bo familial" n'est qu'une forme occasionnelle de coopération lorsque le groupe de coopération restreinte et familiale disparaît par suite de l'émancipation des cadets du fait de leur mariage. Cette institution d'entraide et de coopération ne donne pas lieu à des équipes régulièrement constituées et n'est pas automatiquement liée au cycle agricole. Aussi doit-elle être convoquée, occasionnellement. Ce qui se traduit par une très faible fréquence.
- 3°) On distingue enfin, le "Bo" des jeunes gens : association des jeunes qui se donne pour but l'entraide ou le service collectif à un aîné. Ce peut être aussi une association de divertissement regroupant les jeunes gens et les jeunes filles, séparément ou non. Cette dernière ne fonctionne pas comme un groupe de travail. Toutefois elle est susceptible de servir de base à son recrutement. Mais ces associations de jeunes sont généralement précaires puisqu'elles ne se constituent qu'à l'occasion de modes passagères, comme l'apparition d'une nouvelle danse.

Le "Klala" représente chez les GOUROS une autre forme d'entraide. Il est fondé sur une réciprocité immédiate et non sur des obligations hiérarchiques comme dans le "Bo" familial ou dans le "Bo" communal : le "Klala" ne fonctionne qu'au profit mutuel des participants et non au bénéfice d'un seul "Klala". Deux ou plusieurs hommes s'entendent pour travailler sur les champs et plantations respectifs ou sur les terres de ceux dont ils dépendent (forme de coopération paritaire mais non prestataire). Il peut concerner les individus d'un même de plusieurs villages et fonctionne là où l'organisation lignagère est moins compacte.

La répartition des tâches à l'intérieur du groupe familial peut donc se combiner avec une organisation des travaux à l'intérieur de la communauté.

té villageoise. Si l'unité de base de la production est le groupe familial, cela, n'exclut pas une coopération entre groupes voisins pour certaines productions plus spéciales.

3.- LES MOYENS DE PRODUCTION

a) L'outillage :

Il est généralement réduit : houe, hache, machette (d'une introduction récente), pour la préparation et la mise en culture des terres. Pour la pêche, outillage léger et peu complexe à fabriquer.

La simplicité de cet outillage et les techniques d'exploitation qui l'accompagnent n'enlèvent rien à la capacité et à l'ingéniosité des producteurs traditionnels autosubsistants qui ont su à l'occasion exploiter convenablement des espèces importées d'Amérique depuis le 16e siècle, telles que le maïs, le manioc, l'arachide etc. Ils ont également développé de nouvelles espèces végétales : au Cameroun méridional, les "NOLIKI" ont su cultiver une quarantaine de variétés d'igname et de riz.

b) La terre :

La terre est le facteur fondamental de production. Dans l'économie traditionnelle, c'est son régime juridique qui commande son utilisation et son appropriation, contrastant nettement avec le mode d'appropriation du sol à la manière occidentale ou moderne.

Au Dahomey (actuel Bénin) chez les FON ou chez les BARIBA, au Togo (chez les EWE, les MINA, les BASSARI ou chez les KONKOMBA) et partout ailleurs en Afrique, on reste très attaché à la nature collective du sol. Chez certains (Ghana, Côte d'Ivoire) on empêche l'apparition de droits individuels et exclusifs sur la terre (voir les travaux de villamur et tauxier). Quant aux TOUCOULEURS, il n'admettent l'appropriation privée que pour les meubles, celle des immeubles étant toujours collective et caractérisée par l'inaliénabilité des fonds qui la composent.

D'une manière générale, le groupe ethnique ou le groupe familial a un droit sur un terroir, objet non passible de cession (vente ou échange). Le terroir est inséparable du groupe qui entretient avec lui non seulement un rapport économique, mais aussi un rapport rituel, mythique et religieux (la

terre des ancêtres). Mais tout membre du groupe a droit à une parcelle du terroir pour cultiver avec l'autorisation du chef de la communauté (DOUGOUTIGUI chez les BAMBARAS du Mali). Toutefois le contrôle qu'exerce ainsi l'aîné n'est pas non plus un droit de propriété. Le droit de propriété dans la conception africaine procède d'ailleurs, "Le droit de propriété dans la conception négro africaine ne peut découler que d'un travail créateur. Il en résulte que tout ce qui existe naturellement et sans ce travail de création ne peut faire l'objet de droits exclusifs au profit d'une personne" (GUY-ADJETE KOUASSIGNAN : "L'homme et la terre", Paris ORSTOM, BERGER-LEVRAULT 1966 p. 9. Pour tout ce paragraphe, voir l'ouvrage de ROBERT BADOUIN : "Les agricultures de subsistance et le développement économique Paris, PEDONE, 1975 204 pages).

c) Les techniques de production :

La technique la plus répandue est la pratique de cultures itinérantes sur brulis. Cette technique est simple, mais révèle une connaissance de la jachère et de l'assolement. Elle n'est pas due à la pauvreté des sols mais à l'abondance des terres au manque d'incitation à innover (R. MOLARD).

Dans les zones d'inondation, on pratique des cultures sur décrues. Mais la connaissance d'une riziculture irriguée remonte déjà à une époque très reculée : depuis le 10e siècle dans la vallée du Niger.

Les techniques intensives sont rares. Chez les paysans "SERER" du Sénégal on utilise la fumure. Chez les "KABRE" du Nord Togo, l'agriculture est très élaborée malgré les difficultés du terrain : terrassement, engrais, endiguement et système de rotation.

Dans l'ensemble, toutes ces techniques présentent quatre caractéristiques : faible productivité du travail, (parce que usage de la seule énergie humaine), temps de travail réduit (en régime de pluies) et souvent, coïncidence de gros travaux agricoles avec les périodes de grande famine et de disette.

Ces faiblesses techniques dont les causes sont parfois proprement sociologiques (division du travail entre groupes d'âge ou selon le sexe) sont accrues par les difficultés de stockage, de transfert, mais aussi par la médiocrité des techniques d'aménagement et la non ouverture sur le monde extérieur.

4.- NOTION DE SURPLUS DANS LA PRODUCTION D'AUTOCONSOMMATION

Le surplus existe-t-il dans les systèmes de production d'autoconsommation ? S'il existe, comment est-il produit et utilisé ?

a) Définition :

On appelle surplus, les disponibilités en temps et en ressources susceptibles d'être utilisées pour produire davantage après avoir produit suffisamment pour la subsistance.

Le surplus est variable d'une société à l'autre ou d'un type de société à un autre, parce que chaque société est spécifique et établit ses propres hiérarchies de production, de consommation et de besoins. Mais d'une façon générale, il y a une distinction à faire entre la consommation jugée normale -variant d'une société à l'autre- et ce qui est en plus, dont on pourrait peut-être se passer en cas de difficultés, sans périr. C'est cela aussi le surplus.

Le surplus est donc : ce qu'on produit en plus ou le temps qu'on pourrait consacrer à produire plus, mais qu'on consacre à autre chose ou à rien.

b) Production du surplus :

Le surplus a deux formes dans les économies d'autosubsistance : d'une part, le surplus "spontané" ou "quasi spontané" et le surplus résultant d'un acte systématique de production (voir : BADOUIN ou v. cité).

Le surplus spontané est constitué par des richesses offertes par la nature (éléments minéraux, faune domestique, végétation etc) objet d'une simple cueillette ou d'un simple ramassage, tandis que le surplus d'acte de travail est constitué par les produits de pêche, d'agriculture et d'artisanat.

c) Utilisation du surplus :

Dans les sociétés industrialisées, la règle est de produire et produire davantage. Le surplus de temps, de ressources et de force de travail est employé à investir pour produire davantage. L'utilisation du surplus est donc fonction de la propension de chaque société à produire pour produire. Or, l'une des caractéristiques des sociétés traditionnelles africaines est qu'elles n'étaient pas orientées nécessairement vers une production de richesses matérielles toujours plus nombreuses : les structures économiques des sociétés traditionnelles ne sont pas commandées par l'objectif économique que constitue la lutte

contre la rareté et la réalisation d'un taux de croissance élevé" (R. BADOUIN ouv. cité p. 56). Il en résulte l'utilisation suivante du surplus : les disponibilités de temps souvent importantes sont consacrées aux activités sociales ou religieuses : fêtes, funérailles, voyages ou toute autre activité ayant pour but de renforcer la cohésion sociale. Mais le surplus, (surtout le surplus résultant d'un acte de travail) est socialement contrôlé sous une forme quelconque afin de maintenir la cohésion sociale, qu'ébranleraient l'enrichissement individuel et les situations particulières - Car le surplus introduit les facteurs de changement, or la société traditionnelle repose sur la prééminence de l'ancienneté et de la stabilité.

Mais très exceptionnellement, lorsque le groupe est menacé, une très faible part du surplus sera réinvestie. Par exemple dans une région difficile, la population augmente, des changements peuvent être introduits dans les techniques de production pour faire face à la croissance des besoins qui en résultent (KIRDI du Nord Cameroun).

Au regard de leur système de production et de l'utilisation qu'ils font de surplus, les sociétés traditionnelles africaines n'étaient pas des sociétés immobiles et exemptes de changement : au contraire, elles peuvent adopter de nouvelles plantes, modifier à l'occasion, les techniques de production. Mais l'utilisation du surplus n'étant pas nécessairement orientée vers la croissance économique, elle subit fortement l'interférence sociale qui prévient tous les risques de déstabilisation.

CHAPITRE III

L'ORGANISATION POLITIQUE TRADITIONNELLE

A.- TYPE DE SYSTEMES POLITIQUES

L'analyse de l'organisation politique de l'Afrique traditionnelle est complexe en raison de la diversité des systèmes et des sociétés qui peuplent le continent. On peut toutefois opérer des regroupements et identifier trois types de systèmes politiques.

- 1°) un système politique à autorité centralisée,
- 2°) un système politique s'appuyant sur l'organisation lignagère,
- 3°) un système politique fondé sur les relations de parenté - (*Empire de Ouagadougou et du Yatenga du début XIe*) Voir "*Les civilisations africaines*" : Denise PAULME : *Que sais-je* : 1969 p.50.

Mais le système politique traditionnel peut se diversifier autour de la notion du sacré (théocratie). Ainsi on distingue des Etats théocratiques (ex : chez les Peulhs de Guinée), des royaumes divins (les royaumes d'Afriques Equatoriale et Australe : Barotsé sur le Zambèze, Lunda dans le Kasai, Urua, Baluba etc). Enfin des Etats à pouvoir laïc, tel dans le Rwanda ancien.

Au-delà de toute cette diversité, on distingue généralement d'une part des sociétés à Etat et de l'autre des sociétés sans Etat. Les sociétés à Etat, s'organisent politiquement sur une grande échelle territoriale avec un pouvoir politique centralisé à la tête d'une organisation sociale administrative et militaire. En ce qui concerne les sociétés sans Etat, il s'agit d'entités politiques ne dépassant pas la sphère d'influence d'une tribu ou d'un village.

B.- LES FONDEMENTS DU POUVOIR POLITIQUE

a) Les inégalités ou l'opposition entre les sexes

Le sexe apparaît comme un des critères discriminants dans les rapports socio-politiques et socio-économiques traditionnels.

L'opposition entre les sexes occupe une place importante dans nombre de sociétés africaines et joue dans divers domaines : au niveau du travail, du style de vie et des rituels.

Au niveau du travail opposition entre hommes et femmes. Les premiers ayant l'exclusive de la chasse, des razzia, des guerres etc, et les secondes, des tâches agricoles et domestiques.

Au niveau du style de vie, mobilité, pleine participation à la vie sociale chez les hommes et stabilité, faible participation des femmes à la vie sociale, la prépondérance de la femme dans certaines situations spécifiques existant cependant mais de garçon rares.

Au niveau des rituels, relative marginalisation de la femme, mais sa participation étant au moins centrale à l'occasion de certains rituels visant la fécondité et la fertilité.

Mais sans qu'il soit vraiment permis de parler d'inégalité entre les sexes, dans le rapport homme/femme au travail, l'activité féminine apparaît en relation de complémentarité avec celle de l'homme.

b) Age et rapports sociaux : Génération et pouvoir

L'âge détermine les rapports de dépendance : il y a généralement des cadets vis à vis des aînés.

Les groupes d'âge ou classe d'âge sont de véritables institutions dans certaines sociétés répandues dans bon nombre de sociétés africaines. Elles conditionnent par des rituels spécifiques la socialisation de l'individu. Elles le situent à chaque étape de ce processus dans un groupe de génération qui est un groupe de solidarité qui a un statut et un rôle précis. On aboutit à une hiérarchie fondée sur l'âge : aînés, égaux, cadets. La hiérarchie des groupes d'âge établit une certaine forme de pouvoir hors de la famille et la parenté.

C.- POUVOIR POLITIQUE TRADITIONNEL ET STRATIFICATION SOCIALE

Le pouvoir politique est toujours associé à une dissymétrie des rapports sociaux. Cette dissymétrie est particulièrement nette dans les sociétés à Etat. Celui-ci trouve son appui principal dans la stratification sociale, c.à.d. le pouvoir politique est déterminé par une ensemble de hiérarchies :

- hiérarchie ethnique
- hiérarchie basée sur l'âge et le sexe
- hiérarchie socio-professionnelle
- hiérarchie des statuts sociaux
- hiérarchie des fonctions.

CHAPITRE IV

LES ECHANGES ET LA CIRCULATION DES RICHESSES

A.- LES DIFFERENTS CIRCUITS D'ECHANGES TRADITIONNELS

La circulation des richesses dans les économies traditionnelles est organisée en fonction de la sphère sociale ou du circuit social. Celui-ci prend sa signification non pas dans l'intérêt strictement économique de cette circulation mais dans les groupes qui rentrent en relation d'échange et dans la nature du produit échangé. On distingue trois circuits d'échange ou de circulation des biens :

- le circuit à l'intérieur du groupe familial
- le circuit à l'intérieur de l'ethnie
- le circuit d'échange avec l'extérieur.

1.- LE CIRCUIT INTERNE AU GROUPE FAMILIAL

Ce circuit met en relation les aînés et les cadets. Aussi, assistons-nous à un double processus de circulation des biens : d'une part, l'acte de prestation des cadets aux aînés et de l'autre, l'acte de redistribution des aînés aux cadets. En d'autres termes, les cadets apportent leur production aux aînés que ceux-ci leur redistribuent au fur et à mesure des besoins des cadets. Les cadets ont obligation de donner leur récolte, leurs produits de chasse ou de pêche aux aînés et ceux-ci le devoir de leur fournir de la nourriture et de leur faire profiter de leur savoir et de leur expérience. Les aînés et les cadets sont ainsi solidaires et, cette solidarité s'exprime par la réciprocité des prestations et des redistributions.

Ces deux modes de circulation des biens se rencontrent également dans les sociétés soumises à une autorité plus large que le lignage : chefferies, royaumes. Exemple au nord du Niger, le chef de famille appelé "MAÏ-GIDA" reçoit les prestations de tous les membres de sa famille. En retour, il pourvoit aux besoins de chacun. Il distribue terres, chevaux, monnaies, noix de cola, mais son patrimoine est alimenté en mil et produits artisanaux de ses sujets.

Mais ce système de prestation-redistribution n'a pas fonctionné tous les jours ainsi. Un groupe dominant, détenant le pouvoir, s'approprie une partie considérable des biens du pays, sous forme d'impôts sur les paysans sans leur donner d'autre contrepartie qu'une certaine protection politique et militaire (royaume et féodalité).

Le deuxième cas où cette réciprocité ne joue pas on aboutit à l'institution de l'esclavage domestique.

2.- CIRCUIT A L'INTERIEUR DE L'ETHNIE

Ce circuit concerne aussi bien les produits vivriers que les produits artisanaux. Le travailleur traditionnel sait qu'il travaille pour lui-même mais aussi en vue d'échanger avec ses amis et voisins. Cet échange peut se faire par paiement en nature ou, consister en simple cadeau pour service rendu. Mais, dans ce circuit, tout dépend de la nature des liens qui unissent les protagonistes. Chez les "GOUROS" de Côte d'Ivoire chacun apporte chez l'artisan le nombre de "bro" (tige de fer) nécessaire à la fabrication de l'outil désiré. Pendant le travail, il nourrit l'artisan et, selon la nature des liens qui les unissent, il lui donne soit un poulet, soit un cabri etc... La destination de l'objet intervient parfois dans la composition de la contrepartie.

Les caractéristiques de ces échanges à l'intérieur de l'ethnie sont bien précises. Ils ne sont pas soumis à l'autorité des anciens. La contrepartie à céder varie selon que l'acheteur est proche ou pas. Dans certains cas, c'est un véritable service rendu, dans d'autres, il s'agit d'un véritable troc. Mais le troc est déjà un échange de type commercial. Cet aspect commercial est encore plus accentué lorsque les objets sont fabriqués par des artisans organisés en castes (castes des forgerons, des griots etc...). Les castes étaient plus développées dans les royaumes soudaniens de l'Afrique de l'Ouest. Dans ce cas, un véritable commerce s'instaurait entre artisans et agriculteurs. Et, l'échange se réalisait sur un marché à date fixe. Le marché constitue déjà une fenêtre ouverte du groupe familial et de l'ethnie vers l'extérieur.

3.- LE CIRCUIT D'ECHANGE AVEC L'EXTERIEUR

Les échanges entre les groupes d'une même famille ou d'une même ethnie se révèlent en effet insuffisants à satisfaire tous les besoins du groupe. Car certains produits sont rares ou introuvables sur le territoire du groupe (fer, sel, poisson). Ou bien dans les savanes l'agriculture et l'élevage sont souvent

séparés, entraînant un besoin d'échange. C'est la rareté de ces biens qui a depuis toujours entraîné une activité sur des distances parfois considérables en Afrique traditionnelle.

Ce commerce est beaucoup plus indépendant des structures sociales et familiales. L'activité économique tend à avoir une relative autonomie dans l'ensemble de la vie de la société. C'est le commerce silencieux ("silent trade"). Le commerce silencieux, c'est une forme de commerce à la fois moderne et traditionnel : moderne parce que on échange indépendamment de toute relation sociale, politique et familiale. Ce commerce sera généralisé par la société marchande pour qui la relation d'échange se limite exclusivement aux objets mis en présence par un intermédiaire universel qu'est la monnaie. Mais le plus souvent, ces échanges avaient lieu sur un marché, lieu de rencontre à fonction économique, sociale et politique. Ce sont les marchés qui mettent en contact les ressources complémentaires des différents peuples.

4.- LE CIRCUIT DES BIENS DE PRESTIGE ET DES BIENS MATRIMONIAUX

Les circuits que nous venons de voir ne concernaient pour l'essentiel que les biens de subsistance et les biens de production artisanale. A ces trois circuits, on peut ajouter un autre circuit constitué "d'objets d'un caractère particulier dont la manipulation est associée au rang de celui qui les manipule" (Claude MEILLASSOUX, "Terrains et Théories" page 41). C'est le circuit des objets matrimoniaux, des biens de prestige, des biens d'alliance d'où sont exclus les cadets.

Chez les "TIV" du Nigéria, cette catégorie de biens comprend : des esclaves, des boeufs, des chevaux, des cotonnades, des médicaments et des objets magiques, des barres de cuivre etc.

Chez les "GOUROS" de Côte d'Ivoire (voir MEILLASSOUX "Anthropologie économique des GOUROS de Côte d'Ivoire") ce sont des pagnes, des ivoires, du gros bétail, des esclaves, du fer, des fusils de traite etc...

Les caractéristiques de ces biens sont les suivantes : ils ne peuvent être échangés contre ceux des autres circuits. Leur échange s'établit suivant une équivalence fixée par la coutume. Ils ne sont pas accessibles à tous dans la société. Ce sont les aînés qui en ont le monopole dont ils renforcent l'autorité. Ceux-ci les accumulent en un "trésor" pour affirmer leur prestige et celui

de leur famille. Ces biens ne peuvent normalement être vendus. Par contre, ils peuvent faire l'objet de cadeaux entre aînés (ou pairs) : "lorsque ces biens à l'occasion d'un mariage circulent, celui qui les remet et celui qui les reçoit se situent à un même niveau social : c'est un transfert entre pairs, le statut des deux parties reste en principe inaltéré... Il y a transfert pour marquer l'alliance des parties en cause" (MEILLASSOUS, ouv. cité, p. 43-45).

En fin, leur possession symbolise ainsi le contrôle que les aînés exercent sur les mariages : le jeune se réfèrera toujours à l'ancien, à l'aîné pour son mariage.

B.- LES DIFFERENTS MODES DE CIRCULATION DES BIENS

Dans toute société, il y a trois modes de circulation des richesses : la redistribution, la réciprocité et l'échange marchand.

1.- LA REDISTRIBUTION

C'est le cas de la circulation des biens à l'intérieur du groupe familial ou dans la société politique. C'est la circulation qui met en rapport les cadets (prestations) et les aînés (redistribution).

La principale caractéristique de la redistribution est qu'elle est hiérarchique parce que les richesses circulent d'inférieur à supérieur et réciproquement. Ce n'est pas une véritable réciprocité. Et, parce qu'elle met en rapport des personnes au statut social différent, elle peut donner lieu à des abus de la part des gens à statut social supérieur (les aînés). Dans ce cas, la redistribution ne se fait pas convenablement après les actions de prestations, donnant lieu à une situation où certains supérieurs profitent de leur autorité pour exploiter les individus au statut social inférieur.

Par extension, on retrouve le même principe de circulation des biens dans les sociétés modernes, entre les citoyens et l'Etat. En guise de prestation les citoyens paient l'impôt à l'Etat. Celui-ci redistribue cet impôt sous forme de services publics (santé, administration, éducation etc) aux citoyens.

2.- LA RECIPROCITE

La réciprocité est le principe de circulation des biens qui met en rapport des individus égaux, c'est-à-dire au statut social égal. Dans les sociétés traditionnelles, la réciprocité ne met essentiellement en jeu que des biens matrimoniaux et des biens de prestige. La réciprocité exclut tout échange commercial, la valeur du produit étant moins significative pour l'échanger que la manière d'échanger et le statut des détenteurs des produits.

Dans les sociétés traditionnelles, la réciprocité est un mode central dans la mesure où il accompagne l'ensemble de la vie sociale (mariage, funérailles, alliances et relations entre groupes familiaux).

Le mode de circulation des produits existe bien dans certaines sociétés développées d'Amérique (on se fait des cadeaux). Mais son rôle est secondaire par rapport au rapport marchand qui est le mode de circulation des biens le plus prédominant.

3.- L'ECHANGE MARCHAND

Contrairement aux deux modes de circulation précédents, l'échange marchand est la confrontation des biens entre eux en vue de les échanger à valeur estimée égale. Echanger des produits contre d'autres produits, c'est le propre d'une économie marchande.

Il y a deux formes d'économie marchande : d'une part, le troc qui consiste à échanger un produit contre un autre produit, et d'autre part, l'échange médialisé : un produit contre une monnaie, laquelle permettra d'acquérir un nouveau produit. L'échange monétaire et le troc ont tous les deux existé dans l'économie de l'Afrique précoloniale. Mais l'échange marchand a joué un rôle marginal : il était le fait de quelques groupes spécialisés, les DIOULAS en Afrique de l'Ouest par exemple.

Dans l'économie moderne, c'est l'échange marchand qui prévaut. Son espace est plus étendu que la famille, l'ethnie, la région, voire le pays ou la nation tout entière. L'évolution économique de l'Afrique actuelle est traduite par la croissance de l'échange marchand et par la crise de l'adaptation de la redistribution et de la réciprocité. En plus, l'économie a changé beaucoup plus vite dans la circulation des biens que dans leur production. Car de nombreuses régions sont entrées dans l'économie marchande sans que, ni les méthodes, ni les techniques de production aient suivi cette évolution.

C.- VALEUR D'ECHANGE ET VALEUR D'USAGE DANS LES ECONOMIES TRADITIONNELLES

1.- DEFINITIONS

La valeur d'usage d'un produit ou d'un bien, est l'utilité de consommation physique (par ex : se nourrir) ou sociale (prestation sociale) par laquelle ce bien et ce produit sont répartis et pour laquelle ils ont été reconnus. Autrement dit : la valeur d'usage d'un bien est l'utilité qui lui a été reconnue et comparer un bien avec le besoin qu'il permet de satisfaire, c'est reconnaître à ce bien une valeur d'usage.

La valeur d'échange d'un produit c'est la confrontation d'un bien avec un autre bien qu'il permet d'acquérir. Et, comparer un bien avec un autre bien qu'il permettra d'acquérir, c'est reconnaître à ce bien une valeur d'échange.

La valeur d'échange recoupe la valeur d'usage : en comparant un produit avec un autre pour échanger c'est reconnaître une valeur d'usage à ce produit (on échange parce qu'on préjuge d'une certaine utilité des biens qu'on veut acquérir) mais aussi une valeur d'échange.

Procédons maintenant à l'identification de ces 2 notions dans le système d'échange traditionnel.

2.- VALEUR D'USAGE ET VALEUR D'ECHANGE DANS L'ECONOMIE TRADITIONNELLE

a) Dans le mouvement PRESTATION-REDISTRIBUTION

Le mouvement prestation-redistribution, nous l'avons vu, concerne le circuit d'échange à l'intérieur du groupe familial. Ici, les biens ont une valeur d'usage. Ils ne sont pas échangés les uns contre les autres. La redistribution du chef de famille aux cadets se fait en fonction des besoins de chacun, mais non comme paiement pour ce qui a été fourni. Les biens n'étant pas échangés entre eux, leur valeur d'échange n'apparaît pas.

b) Dans les cadeaux et prestations matrimoniales

Le principe en vigueur est la réciprocité, échange inter-égaux. Dans cet échange, il y a équivalence de valeur entre ce qui est donné et ce qui est reçu. Mais cette équivalence est déterminée par les règles coutumières où l'on considère moins la valeur propre des biens que ce qu'ils représentent dans la coutume. Les biens de prestige ne sont pas interchangeables contre n'importe quel bien. Ils ont une valeur sociale conventionnelle fixée par les usages. Ils n'ont pas une valeur d'échange, ne pouvant faire l'objet d'échange avec un quelconque produit.

c) Dans les prestations de travail

Le travail n'a pas une valeur d'échange et n'est pas traité comme une marchandise. Le travail n'est pas rémunéré sous forme de compensation salariale, mais en cadeau, nourriture etc, pour service rendu. Il ne s'agit donc pas, à proprement parler de paiement de la force de travail, comme dans l'échange marchand. C'est l'économie moderne qui a transformé le travail en marchandise avec une double conséquence :

- 1°) L'individu acquiert une certaine autonomie par rapport aux liens familiaux et communautaires, possibilité de son indépendance vis

à vis de celui pour lequel il travaille. Le travail est enfin recherché par le jeune villageois qui émigre.

- 2°) Contre partie négative de cette évolution : la transformation du travail en marchandise apparaît comme un appauvrissement. Car le travail traditionnel était un lieu d'échange riche de signification humaine que ne peuvent permettre les rapports de production dans l'économie moderne.

Pour résumer ce paragraphe sur les échanges et la circulation des richesses, il est à retenir qu'on distingue plusieurs réseaux de circulation dans le système d'échange traditionnel.

- 1°) Les circuits à fonction essentiellement économique pour les échanges avec l'extérieur et portant sur des produits très valorisés.
- 2°) Les circuits assurant la répartition des biens de consommation dans le cadre de l'économie de subsistance (système de prestation et de contreprestation en redistribution).
- 3°) Les circuits dépendent du système des échanges matrimoniaux et des obligations de parenté (dot payée en biens rares et valorisés).
- 4°) Les circuits résultant des systèmes politiques traditionnels où la richesse est le privilège de ceux qui déterminent le pouvoir et qui en contre partie, ont une obligation de générosité.
- 5°) Enfin, les circuits résultant des obligations rituelles, funéraires par exemple.

Les économies de l'Afrique ancienne ont été très tôt associés à l'échange des biens. Les peuples africains n'ont donc pas vécu en état d'isolement et avaient même constitué des réseaux d'échange, très étendus. Mais dans ces rapports d'échanges, les relations strictement économiques avaient moins d'importance que les relations sociologiques.

LES ENQUETES SOCIO ECONOMIQUES EN AFRIQUE
PROBLEMES DE DEFINITION, DU CHOIX ET DE
L'INTERPRETATION DES UNITES STATISTIQUES

A.- DEFINITION ET POSITION DU PROBLEME

1.- DEFINITION : Qu'appelle-t-on "unité statistique"

L'unité statistique est une cellule fondamentale servant de base à l'observation statistique. Cette cellule fondamentale ainsi appelée "unité statistique" constitue un tout homogène. C'est-à-dire qu'elle ne renferme pas de contradiction, on n'y trouve ni dominations, ni soumissions individuelles, ni d'éventuelles formations de sous-unités. C'est en fait un atome. Par exemple, si la cuisine est présentée comme une cellule fondamentale, c'est-à-dire comme une unité indivise donc statistique d'observation, on représentera les revenus familiaux en moyenne par personne pour chaque cuisine.

2.- POSITION DU PROBLEME

Comment choisir ou identifier les unités d'observation à même de rendre compte du fonctionnement du système social rural en Afrique ? Quelle interprétation faire de ces unités ? Les concepts utilisés dans les enquêtes (qui sont souvent d'importation) permettent-ils de saisir la réalité socio-économique africaine ? Doivent-ils être réinterprétés ?

Telles sont les questions que soulèvent les enquêtes socio-économiques dans un milieu typiquement africain : définition et choix de concepts, les conditions d'utilisation, d'interprétation non seulement de concepts alors choisis, mais aussi des concepts qui sont généralement empruntés à des études ayant porté sur des systèmes sociaux autres qu'africains. Quelles sont en effet, l'utilité et l'inadéquation de l'application en Afrique d'enquêtes dites "auprès de ménages qui ne sont qu'une tentative de répétition de l'expérience d'observation statistique en pays développés ? Quelles sont enfin les problèmes que pose la mauvaise connaissance du terrain c'est-à-dire la réalité sociologique propre au milieu africain ?

Quelques exemples suffisent à montrer la complexité de ce milieu que seule une étude sociologique préalable ou d'accompagnement peut de déceler pour éclairer la démarche du statisticien.

La plupart des enquêtes portent souvent sur les ménages. Ce sont des enquêtes dites "auprès des ménages", qui s'effectuent sur le plan de leur consommation ("budget consommation") etc. Ce concept transposé en Afrique peut recouvrir deux réalités : compris au sens démographique (l'homme, ses (ou son) épouses + enfants). Cette unité statistique resterait alors seulement bonne pour la collecte des données démographiques. Mais pour l'enquête budgétaire, cette unité reste inappropriée. Et même à ce niveau, un certain nombre de problèmes se pose : faut-il regrouper plusieurs ménages, faut-il considérer la famille élargie ? Mais comment prendre en compte à la fois les relations qui jouent entre ces différentes unités et celles qui jouent en leur sein ? Car un univers statistique n'est pas un puzzle d'unités simplement juxtaposées dont la structure interne serait sans influence sur la définition; la considération et l'évolution de l'ensemble de la société.

Bref, l'enquête sur le budget familial a toujours considéré l'unité familiale comme homogène, dotée d'un responsable unique gérant une enveloppe globale en vue de maximiser une fonction de préférence collective. Or, nous verrons dans les pages qui vont suivre que dans une famille, l'utilisation de la part du budget par les membres de cette famille est fonction du statut de l'utilisateur. Chaque individu a ses objectifs propres liés à son statut et constitue en cela un centre de décision.

B.- NIVEAU DE DECISION ET FONCTION OBJECTIF

Le comportement d'un membre du groupe est fonction de son statut (niveau de décision) qui lui permet d'avoir des objectifs en relation avec ce statut. Nous en verrons seulement quelques exemples : l'Ainé, le Cadet et la femme.

- L'ainé : C'est celui qui dans son groupe, a atteint une certaine autonomie sociale et est parvenu au minimum à la maîtrise de son exploitation.

Son objectif est multiple : création directe de revenu, accent sur les cultures d'autosubsistance. Mais il est également soucieux du maintien de réserves suffisantes (objectif de sécurité pour son groupe auquel se subordonnent les objectifs de cohésion et de prestige qu'il recherche. La cohésion du groupe dépend également de certaines consommations ressenties comme socialement impératives (funérailles, cérémonies coutumières etc). Enfin l'objectif de l'ainé est également de préserver les droits fonciers dont il est dépositaire.

- le cadet : c'est tout individu masculin qui n'aurait pas encore accédé soit à l'autonomie de résidence, soit du minimum à l'autonomie d'exploitation. Ce processus varie d'une société à l'autre puisque, ailleurs, on peut observer chez le cadet une relative liberté d'action vis-à-vis de la circulation du numéraire (salarariat, tacheronnage, migration etc).

Objectifs du cadet : il est très porté sur la perception des revenus monétaires, qu'il peut utiliser à sa manière sans remettre en cause l'ordre social. Il privilégie les activités extra-agricoles (petit commerce), en saison des pluies, il pratique les cultures commerciales dans le souci d'une indépendance budgétaire, et, chez lui, les activités de loisir sont recherchées.

- La femme : Elle est mariée dans le groupe et sa condition est double en ce sens qu'elle partage les conditions du cadet et de l'ainé.

Elle se rapproche du cadet par la recherche de l'autonomie. Elle entretient des champs personnels (manioc, vivrier) et pratique le petit commerce des biens et services. Son objectif de recette monétaire est important mais la plupart de ses activités sont autosubsistantes.

D'autres couplages peuvent être étudiés à partir d'autres niveaux de décision tels que : groupe de production, groupe de consommation, groupe d'exploitation, groupe de résidence, lignage, village etc.

L'étude des unités statistiques exige donc une connaissance approfondie du milieu socio-économique afin d'éviter des erreurs d'identification et d'interprétation des concepts qui ne veulent rien dire par eux-mêmes. L'étude de J.M. GASTELLU chez les SERER du Sénégal montre à quel point cette difficulté est présente dans l'étude des unités statistiques en milieu rural africain en même temps l'utilité d'une méthodologie identifiant et couplant niveau de décision et fonction objectif. (voir J.M. GASTELLU : "Organisation du travail en milieu Serer" ORSTOM Collection. Travaux et Documents n° 34). Ici, la difficulté sur l'utilisation des unités proviennent du fait qu'une même réalité peut compter plusieurs niveaux de décisions ayant des objectifs différents. Ainsi l'unité d'exploitation appelée le "NGAK" contient l'unité de décision économique. Et la reproduction de la société "SERER" ne se rend intelligible qu'à partir de l'arbitrage nécessaire pour maintenir un équilibre dynamique entre 2 fonctions économiques contradictoires.

Entre, d'une part, la production et la consommation qui sont assurées par le "N'GAK" lequel est une fonction de l'unité résidentielle (concession), mais pouvant être un ménage au sens démographique ou être plus important.

Et de l'autre, la thésaurisation ou l'accumulation des biens de prestige (le troupeau notamment) qui n'est pas orienté vers la production matérielle mais vers la reproduction des rapports sociaux et en particulier de rapports matrimoniaux (dot, consommation cérémoniale etc). Cette thésaurisation est assurée par des unités définies par des relations de parenté matrilignagères appartenant à des unités résidentielles différentes, donc non localisables géographiquement.

C O N C L U S I O N :

La méthode de croisement de niveaux de décision et des objectifs permet de dépasser la vision trop unidimensionnelle du milieu et d'acquérir une meilleure représentation des relations complexes qui y jouent. Elle prend en compte les objectifs divers qui peuvent être complémentaires, indépendants ou contradictoires. Mais ce n'est là, qu'une première étape dans la démarche du statisticien. Il reste en effet à distinguer dans chaque cas les couples niveaux X objectifs fondamentaux de ceux qui jouent un rôle moins important mais non négligeable. On hiérarchise ensuite les informations par application de la grille et définit, lors des enquêtes une unité centrale de collecte, celle qui permettra de recueillir les informations et les synthétiser, sans perdre trop d'information en provenance des autres niveaux non privilégiés comme unité centrale.

Cette approche permet de comprendre pourquoi certains concepts sont peu opératoires. Prenons encore une fois, l'exemple du budget familial. Habituellement, on étudie sa structure (divers postes) et les quantitatifs élasticité-revenu destinés à prévoir les modifications du budget en fonction des variations prévisibles du revenu total. Or, ces élasticités sont calculées sur des agrégats le plus souvent hétérogènes. Et deux accroissements de revenu monétaire quantitativement identiques peuvent avoir des utilisations très différentes selon le statut du bénéficiaire. Si le bénéficiaire a le statut de chef de famille ou de l'ainé, des objectifs de cohésion familiale, de sécurité du groupe ou de son prestige seront privilégiés sans l'utilisation de cet accroissement. Si au contraire, c'est un fils célibataire, cadet par excellence, ce sera la recherche du prestige personnel (biens modernes, vélo, transistors etc) qui sera recherché dans cette utilisation.

B I B L I O G R A P H I E

- R. LOWIE : "Traité de sociologie primitive"
- M. MENDRAS : "Eléments de sociologie"
- G. BALANDIER : "Sociologie Actuelle de l'Afrique noire"
"Sociologie des Brazzavilles noires"
"Afrique ambiguë"
"Anthropologie politique".
- BAUMAN & WESTERMAN: "Les peuples et les civilisations de l'Afrique".
- EVANS PRITCHARD : " Les systèmes politiques africains".
- M. LABOURET : " Paysans d'Afrique occidentale".
- C. LEVI-STRAUSS : "Les structures élémentaires de la parenté"
"Anthropologie structurale".
- C.J. MACQUET : "Afrique : "Les civilisations noires"
- M. MAUSS : "Sociologie et Anthropologie".
- D. PAULME : " Les civilisations africaines"
"Les Bétés : "une société de Côte d'Ivoire -Hier et
Aujourd'hui"
"Les civilisations africaines" Que sais-je.
- RADCLIFFE - BROWN : "Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique".
et DARRYL FORDE :
- J. SURET-CANDLE "Afrique noire occidentale et centrale" TOME I : Géographie -
Civilisations -Histoire et TOME II : L'ère coloniale
(1900-1945).
- C. MEILLASSOUX : "Anthropologie économique des Gouros de Côte d'Ivoire"
"Femmes, guerriers et capitaux"
"Terrains et théories".
- R. BADOUIN : "Les agriculteurs de subsistance et le développement
économique".
- F. VERDAUX : "Introduction au système de classe d'âge des pêcheurs
dits "AIZI" ORSTOM, Abidjan.
- J.P. CHAUVEAU : " Notes sur la morphologie matrimoniale de KOKUMBO -
Perspective historique" Abidjan
- P. ETIENNE : "Les interdictions de mariage chez les Baoulé" ORSTOM Abidjan
"Formes de mariage et stratégies sociales" ORSTOM-Abidjan
"Essai de représentation graphique entre beaux-frères"
ORSTOM Abidjan.

- Documents INADES : "Cours d'initiation au développement - L'Afrique en mutation
 - n° 4 Transformations économiques.
 - n° 5 Transformations économiques (2) 4e partie
 - n° 2 Histoire de l'Afrique - (3e partie)
 - n° 3 Les changements d'aujourd'hui
 - n° 9 Mutations politiques (9)
 - n° 13 Développement rural (3e partie).
- A. SCHWARTZ : Cours de Sociologie africaine. Ecole de Statistique d'Abidjan
- CHARMES : "Société de transition : Abivalence des concepts et connaissances statistiques". Voir ORSTOM ABIDJAN.
 "De l'ostentation à l'accumulation. Production et reproduction des rapports marchands dans les sociétés traditionnelles à partir de l'analyse du surplus". ORSTOM ABIDJAN.
- G. ANCEY : "Une nouvelle approche des budgets familiaux en Afrique" - ORSTOM ABIDJAN.
 - Niveaux de décision et fonctions objectifs en milieu rural africain. ORSTOM ABIDJAN.
- HALLU : "Reflexions autour d'un document : "les unités économiques en pays SERER par Jean M. GASTELLU.
 "Bilan et limites des enquêtes statistiques à objectifs macro économiques réalisées en Afrique francophone entre 1955 et 1970". ORSTOM - ABIDJAN.
- M. SURGER &
 P. VERNGUIL : "Les pratiques des enquêtes statistiques auprès des ménages" ORSTOM ABIDJAN
- G. WINTER : "Réflexion sur les enquêtes ménages à fins multiples dans les pays en voie de développement". ORSTOM - ABIDJAN.
- J. THEVENIN : "L'investigation en milieu rural et pratique du développement. Cadre d'intégration et approche systémique". ORSTOM ABIDJAN.
- D. SPERBER : "Le structuralisme en Anthropologie".
- G. - A. KOUASSI : "L'homme et la Terre". ORSTOM PARIS.
-